

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2017

EXTENSION DU DÉLIT D'ENTRAVE À L'IVG - (N° 4400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Bompard

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« , dans un but dissuasif, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En appliquant cette disposition l'État admettrait une incitation administrative à l'avortement niant le réalisme du drame de l'avortement.